

FEVRIER MARS 2021

LES ECHOS DE CLARA-VILLERACH



bulletin d'informations municipales

EDITO

Notre service public n'a de cesse d'être démantelé au fil des ans. Début décembre, les communes du Conflent ont apporté leur soutien aux agents de la plate-forme courrier de Prades, contraints à la grève, pour faire entendre leurs voix, devant la menace de diminution des effectifs de la poste sous prétexte de réorganisation, et sous couvert de statistiques uniquement comptables. Cette décision de la direction, si elle avait été actée, aurait créé une gêne et une désorganisation des tournées courriers et colis, voire la suppression de certaines. Grâce à la mobilisation, il n'en est rien mais restons vigilants !



Au cours de l'épisode neigeux de ce début d'année ou suite à la coupure d'électricité du 16 janvier, nous avons pu encore constater le travail admirable des agents du Conseil Départemental, d'ENEDIS et du Service départemental incendie et secours sur le terrain. Nous saluons leurs interventions rapides et efficaces.



Dans ce même esprit, nous remercions aussi tous les habitantes et habitants qui, pelle à la main, dans un élan de solidarité, ont été aux côtés des élus pour le déneigement des routes, chemins, escaliers.



Budget participatif

Le résultat des votes

Vous avez été 115 habitants à avoir exprimé votre avis sur les 7 projets proposés par nos concitoyens pour cette première édition du budget participatif ; preuve que les projets ont suscité de l'intérêt !!

Après dépouillement, voici l'ordre d'arrivée des projets :

- 1- Photos des enfants comme panneaux de sécurité routière : 66 voix
- 2- Les Nuits du Canigou à Clara-Villerach / projections de films et débats : 60 voix
- 3- Des dorlotoirs d'abeilles sauvages : 59 voix
- 4- Une fendeuse à bois thermique tractable : 53 voix
- 5 - Aménager une belle donnerie à Clara : 49 voix
- 6- Un potager collectif/ participatif : 32 voix
- 7- Atelier photo / décrypter l'énigme de la création d'images : 25 voix



Nous félicitons les participants et les porteurs de projet arrivés en tête.

L'équipe municipale doit maintenant affiner les budgets des projets (devis, subventions mobilisables) par ordre d'arrivée afin d'établir le nombre de projets réalisables sur le budget prévu. Vous serez informés de l'aboutissement prochainement.

Point budgétaire

Un prêt relais d'un montant de 80 000 euros a été contracté auprès de la Caisse d'Epargne en Octobre 2019 et débloqué dans sa totalité en Février 2020. Ce prêt, d'une durée de deux ans, arrive à échéance en Février 2022. L'équipe municipale souhaite le rembourser par anticipation dès ce mois de Février 2021 afin de vous présenter un prochain budget de trésorerie en adéquation avec les finances réelles de la commune. Cette décision permettra aussi une économie sur les intérêts facturés.

SIVU du Conflent

Le code général des collectivités territoriales mentionne que *toute fourniture d'eau potable, quel qu'en soit le bénéficiaire, fait l'objet d'une facturation au tarif applicable à la catégorie d'utilisateurs correspondante*, à l'exception des consommations d'eau des bouches et poteaux d'incendie placés dans le domaine public.

Cette réglementation entrée en vigueur le 7 avril 2013 n'a jamais été appliquée à l'ensemble des communes adhérentes à la Régie Eau et Assainissement Conflent-Canigó.

Le bureau du SIVU a décidé de mettre en œuvre ce programme. Le montant total annuel de la consommation pour Clara-Villerach a été estimé à 1 113 €



PanneauPocket : 115 habitants abonnés !

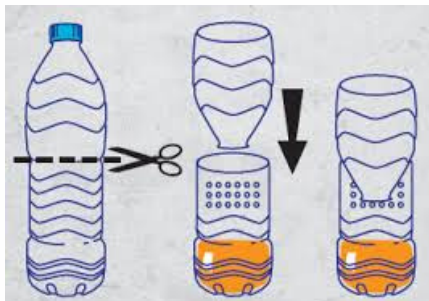
Alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux, conseils municipaux, événements de la vie quotidienne et manifestations, l'application mobile PanneauPocket très simple et efficace vous prévient instantanément à chaque alerte et informations de la Mairie, par une notification et un panneau d'alerte et d'information sur les smartphones et les tablettes.

Lutte contre le frelon asiatique, c'est maintenant !

Pourquoi éradiquer le frelon à pattes jaunes ?

Il exerce une prédation importante d'insectes. Il s'attaque aux abeilles et aux autres pollinisateurs, jusqu'aux premiers froids. Il constitue un risque pour l'activité apicole, les productions végétales (arboriculteurs, viticulteurs) et pour la biodiversité. Malgré un comportement pacifique, il peut présenter un danger pour les personnes passant à proximité des nids. Il est attiré par les aliments protéinés (viandes, poissons...)

Le piégeage du frelon



Le piégeage du printemps a pour but d'éliminer les fondatrices (de février à mai). Les pièges peuvent être très simplement réalisés avec des bouteilles en plastique découpées et assemblées. L'appât est constitué par exemple d'un mélange liquide de bière(1/2), vin blanc(1/2) et d'un trait de sirop de fruits rouges. Des cadavres de frelons seront laissés dans le piège pour attirer les autres individus.

Si vous souhaitez en savoir plus, rapprochez-vous de Vapeur : 06.19.12.96.56

Brûlage

Il est rappelé que l'incinération des déchets ménagers et en particulier le brûlage des déchets verts à l'air libre sont interdits toute l'année. Par dérogation à ce principe, les propriétaires dont le terrain est visé par une obligation légale de débroussaillage au titre du code forestier, peuvent brûler les rémanents issus des travaux de débroussaillage à l'exception :

- des parcelles situées en zone urbaine (Zone U du document d'urbanisme en vigueur)
- des parcelles situées en zone périurbaine (parcelles limitrophes aux parcelles situées en zone urbaine) et rurale, s'il existe un système de collecte ou une déchetterie adaptée situé à moins de 10 km de l'accès de la parcelle concernée par la route.

Information relative aux brûlages agricoles de végétaux :

La télédéclaration avec validation par la mairie reste obligatoire pour tous les brûlages supérieurs à un volume de 2 m³ (végétaux coupés) ou à une surface 100 m² pour les végétaux sur pied.

Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit par la loi (article 84 du RSD : lutte contre la pollution atmosphérique). Cette interdiction concerne aussi les déchets verts ménagers (tonte de pelouse, taille d'arbres ornementaux) que l'on ne peut brûler chez soi.

Seuls sont autorisés :

1- le brûlage des rémanents réalisé par les propriétaires concernés par les obligations légales de débroussaillage au titre du code forestier (L131-1 à L136-1), dans le but de ne pas entraver le débroussaillage préventif de ces terrains (à partir du 1er octobre)

2- les brûlages liés aux activités agricoles (à partir du 16 septembre) et pour des motifs phytosanitaires (sharka)

Ces brûlages sont encadrés par des arrêtés préfectoraux à consulter sur le site www.prevention-incendie66.com.

Des composteurs sont disponibles à la déchetterie de Prades pour 5€ payables seulement en chèque à l'ordre du Trésor Public.

Il appartient donc aux maires de procéder à la vérification de ces conditions dérogatoires avant de valider les demandes d'autorisation.



Commissions Intercommunales

Brèves des réunions auxquelles ont participé vos élus

Commission Services à la personne

La commission s'est réunie le 28 janvier. Un point sur les sujets discutés :

- Les travaux concernant la réhabilitation de la station service d'Olette vont débiter. La communauté de communes a racheté la station, la société DYNEFF sera locataire et assurera l'exploitation.
- Le projet de création d'une Maison France Service (MFS) pour le canton de Prades a été étudié et validé par le Conseil Départemental. La MFS se situera sur la commune de Prades dans les locaux du CCAS, 32 Avenue Pasteur. La Maison de Service au Public située actuellement à Olette deviendra une antenne de la MSF de Prades.
- Deux postes d'agent d'accueil sont obligatoires. Un agent d'accueil va être recruté par la Communauté de Communes en plus de celui qui est déjà en poste à Olette. Consultation de l'offre d'emploi sur le site : emploiterritorial.fr

Commission agricole

A l'ordre du jour de la réunion du 8 février, les élus ont étudié la proposition de confier à la Chambre d'agriculture une étude qui servira de base pour avancer vers une fédération des structures de gestion des canaux d'irrigation du Conflent.

L'entretien des canaux est un enjeu majeur pour les années à venir. D'ici 2050, le niveau de précipitation aura diminué en moyenne de 30% par rapport à aujourd'hui (données transmises par la Chambre d'agriculture).

L'objectif de la commission agricole est donc d'étudier comment ces structures pourraient mettre en commun demain la gestion administrative, l'entretien du réseau et pourquoi pas d'autres projets en lien avec cette ressource.

Le savez-vous ?

Il y a actuellement 68 structures collectives (ASA, syndicats inter-communales...) qui gèrent les 290km des branches principales pour 4700 hectares irrigables du Conflent.

La commission s'est également penchée sur les projets d'acquisition de parcelles pour l'installation de maraîchers bio. Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes lutte contre le détournement des terres agricoles de qualité vers des usages de loisirs et contre l'augmentation du prix du foncier agricole qui pénalise les futurs agriculteurs. Pour cela, elle se porte acquéreur des parcelles menacées pour les louer à des maraîchers suite à appels à candidature.

Cette démarche s'inscrit également dans le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la communauté de communes. Ce PAT vise à améliorer l'autonomie alimentaire du territoire et expérimente à ce jour l'approvisionnement des cantines en fruits et légumes produits dans le Conflent.

Commission Sport

Lors de la première réunion de la commission sport en octobre 2020, le dossier « piscine couverte » de Prades paraissait un lointain projet réalisable à très long terme. Mais ce 20 janvier, les élus de la Commission Sport étaient conviés précipitamment pour la présentation de l'étude de faisabilité du projet. Le plan de relance, Paris 2024 et probablement des personnes bien placées ont dû motiver cet intérêt empressé.

Stéphane Pendaries, directeur de la Communauté de Communes a expliqué que cette piscine devrait être implantée sur la commune de Prades, afin de répondre à un maximum de besoins (scolaires, habitants...). Différents lieux d'implantation ont été envisagés et celui de la piscine actuelle a été retenu. Trois projets de 3,8M€ ; 4,5M€ et 8M€ ont été présentés et M.Pandaries a orienté son explication sur l'intérêt du 2ème projet.

Cette présentation a soulevé des inquiétudes et de nombreuses critiques de la part des élus :

- Un équipement qui serait encore localisé sur la ville de Prades.
- La future piscine comprendrait 3 ou 4 couloirs de nage (en fonction du projet) ce qui serait sous-dimensionné.
- Elle serait principalement réservée aux scolaires et donc peu accessible aux habitants en journée.
- La piscine de Vernet-les-Bains a été complètement oubliée dans la présentation du projet. Vernet-les-Bains accueillant actuellement de nombreux scolaires, il ne faudrait pas fragiliser la gestion économique de cet équipement. Il a été demandé que la piscine de Vernet-les-Bains soit incluse dans la réflexion pour que le nouvel équipement s'inscrive dans un projet de territoire et dans une réelle dynamique intercommunale.

Lors de la dernière commission des Maires, le débat sur ce dossier a d'ailleurs été tendu. Cependant, il reste encore à lancer un concours d'architectes, à faire le choix du maître d'œuvre et finaliser le choix du projet, à rechercher des subventions... avec l'objectif ambitieux de l'ouverture de la piscine couverte fin 2022.

Affaire à suivre...

Commissions Tourisme et Développement Economique

Notre commune, porte du massif du Canigou et des gorges du Llech, accueille de nombreux visiteurs, à pied, à vélo, à cheval, des adeptes du canyoning et des activités en eaux vives.

Dans le cadre du travail de recensement par la Communauté de Communes des projets communaux en matière de développement économique et touristique, la municipalité a décidé de porter le projet de réhabilitation du Cortal, acquis en 2015. Il a été présenté en commission intercommunale et lors d'une rencontre entre les maires d'Espira, Estoher et Clara-Villerach.

Ce projet, accompagné par le Cabinet d'architecture d'urbanisme et de l'environnement, vise à créer un espace dédié au tourisme comprenant des hébergements de courte durée, une offre de restauration rapide et de stationnements avec des services comme la location de vélos, de matériels pour la pratique d'activité de pleine nature.

Inventaire du patrimoine de la commune

En 2019, une convention a été signée entre l'Inventaire du patrimoine culturel de la Région Occitanie et la Communauté de communes Conflent Canigó afin de réaliser un diagnostic patrimonial sur les 45 communes du territoire. Il doit permettre de recenser l'ensemble du patrimoine bâti existant et disparu.

Léonie Deshayes, en charge de cette étude, est venue dans nos villages entre Décembre 2020 et Janvier 2021, et certains d'entre vous lui ont ouvert leur porte. Sa visite aura permis de confirmer la richesse et l'ancienneté du patrimoine historique de notre commune, notamment avec l'existence de sites mégalithiques, dont le dolmen de la Lloseta.

Voilà quelques jours que nous avons reçu le diagnostic de Léonie et nous souhaitons la féliciter pour son travail remarquable. Son étude de 95 pages, très bien documentée, est enrichie de nombreuses photos. On y trouve une présentation historique, une synthèse sur le cadre naturel à travers les caractéristiques paysagères et architecturales et une analyse sur la forme urbaine de notre commune.

Si vous souhaitez découvrir notre patrimoine, le document est mis à votre disposition sur demande, à la Mairie pour Clara et à la Médiathèque pour Villerach.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le PLUI valant Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de Communes Conflent Canigo va tout prochainement entrer en vigueur sur notre commune. Nous tenons à porter à votre connaissance que le terrain communal, situé Rue des Cèdres à Clara, qui était jusqu'à présent terrain constructible, **a été reclassé en terrain non constructible par l'équipe municipale précédente et ce sans réunion publique ni consultation citoyenne. La municipalité regrette la perte de valeur financière du patrimoine foncier communal induite par ce reclassement.** Des projets sont néanmoins en cours de réflexion sur cette parcelle.



Point travaux

A Clara

Travaux réalisés :

- Les panneaux de la Communauté de Communes en lien avec le patrimoine qui étaient stockés à la mairie depuis plusieurs années ont été placés.
- Des grilles d'évacuation ont été posées devant le cimetière et le garage de l'ONF.

Travaux à venir :

- Prolongation du réseau du canal Rec Majou le long de la rue des coquelicots.
- Création du parking sur le terrain communal rue du Canigou en face du restaurant des loges du jardin D'Aymeric.

Lors des travaux de terrassement, les habitants souhaitant récupérer de la terre, pourront contacter Pascal Ascola.

A Villerach

Travaux réalisés :

- Les panneaux de la Communauté de Communes en lien avec le patrimoine ont été placés.
- Les sanitaires publics en face de la salle des fêtes ont été mis en conformité pour les personnes à mobilité réduite.
- La grange sur la route D24 a été sécurisée.
- Le dallage à côté de l'abri bus a été rebouché.

Travaux à venir :

- Des grilles d'évacuation vont être posées rue du Castell.

Personnes identifiées « Patient à haut risque vital »

Enedis prend en compte les besoins spécifiques des patients à haut risque vital soignés à domicile. Il existe plusieurs catégories de malades à haut risque vital (liste non exhaustive) :

- Les personnes placées sous appareil respiratoire ayant une autonomie inférieure à 4h.
- Les enfants nourris par intraveineuse.
- D'autres catégories de malades comme les insuffisants rénaux en dialyse à domicile peuvent être concernées mais à un bien moindre degré...



Si vous êtes identifié « Patient à Haut Risque Vital » et que vous êtes concerné par un délestage programmé, vous serez contacté par Enedis aux coordonnées que vous avez indiquées. Si vous avez changé de numéro de téléphone ou si vous résidez temporairement ailleurs qu'à votre domicile habituel, vous pouvez contacter ENEDIS grâce au numéro de téléphone prioritaire qui vous a été communiqué lors de la confirmation de la prise en compte de votre statut «PHRV». Ce numéro vous permet de joindre leur centre d'appel dépannage pour connaître la durée probable du délestage, ou plus généralement de toute coupure pour incident et de prendre les mesures utiles : utilisation de votre système de secours autonome, transfert en milieu hospitalier...

Enedis collabore avec la DDASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales) et l'ARS (Agence Régionale de Santé) qui lui donnent la liste des patients à haut risque vital pour disposer d'une organisation assurant la sécurité des patients en cas de coupure, prévisible ou non. Pour plus d'information, contacter la mairie.



VIE MUNICIPALE ET AUTRES INFOS

Médiathèque et donnerie à Villerach

La médiathèque ouvre ses portes à tous, **chaque samedi de 11h à 12h30**. Une donnerie, des animations et un café gourmand sont organisés régulièrement.

Conseil municipal

Le Conseil Municipal se réunira **le mardi 23 février-18h30-** à huis clos compte tenu de la pandémie COVID19 et des mesures sanitaires à respecter.

Conseil des jeunes

Le Conseil des Jeunes a été réuni le samedi 13 février à la salle des fêtes de Villerach. Les jeunes ont été invités à rechercher et à proposer des aménagements des parcs avec le choix de nouveaux jeux.

Le prochain rendez-vous est donné **le premier samedi des vacances de printemps, le 17 avril après-midi à Clara**.

Commission environnement

Très prochainement, l'ensemble des habitants seront consultés sur l'extinction des éclairages publics la nuit.



Premières journées citoyennes

Le Conseil Départemental a retenu notre demande de plants pour l'embellissement de nos villages. C'est près de 140 plantes et arbustes qu'il nous faut planter !

A l'occasion de l'arrivée du printemps, **le samedi 20 mars à Villerach et le dimanche 21 mars à Clara**, la commune fait appel aux volontaires pour réaliser ce chantier. PanneauPocket précisera les heures et lieux de rendez-vous.

Bicentenaire de la réunion des deux villages

Tous les habitants sont invités à constituer une mémoire de notre commune en nous confiant des documents visuels (photos et cartes postales), articles de journaux,...

Après les avoir scannés, les documents seront restitués.

Un appel est lancé pour la création du nouveau logo de notre commune. A vos fusains, pinceaux et crayons !



9 et 10 janvier, quel WE !! Florilège de photos

